

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR VISIOCONFERENCE DU 9 NOVEMBRE 2020

LISTE DE PRÉSENCE

Collège - A - Professeurs et personnels assimilés

Présents : M^{mes} GRIGORI, LEMAIRE

MM. GEOFFRON, CARLIER, DE VREYER, JOUINI, PASQUALINI

Collège - B - Autres enseignants et assimilés

Présents : M^{mes} BELLOSTA, MELLA, RENAUDIN, ROZIER, SZTULMAN

MM. AIRIAU, BLOOM

Collège des Personnels BIATSS

Présentes : M^{mes} DESSANS, LENFANT, MAURY

Absent et représenté : M. LEGENDRE

Collège des Etudiants

Présents : M^{mes} CORTES, LINDEGAARD

MM. ROCHON, DURR, DAUZOU-DURAND, TABUSSE, BERNARD

Absent et représenté : M. PIVERT

Collège des Personnalités extérieures

Présents : M^{me} BLANCHECOTTE

MM. BOZO, LEBEGUE, REDLER

Absentes et représentées : M^{mes} ARIGONI, ORAIN

Absent : M. LEVY-LANG

Représentant du Recteur

Présent : M. LIABEUF

Membres de droit

Présente : M^{me} GALLOIS-COCHET

Présents : MM. PEJOUT, BOUTILLIER, PELTRAULT, DUIZABO, GUENEE, FEJOZ, LOHISSE, SALASC

Invités permanents

Présents : M^{mes} AMZALAG, DESARBRES, MAGE, REJOUANI, SEBERT, FLEURETTE, GELIN

MM. AGRIKOLIANSKY, BOUCHARD-DENIZE, CHAFAI, BERLAND, LOUVARIS, MOUHOUD, ARIBI

Procurations :

- Hélène ORAIN donne procuration à Patrice GEOFFRON
- Alexandra ARIGONI donne procuration à Pierre-Jean BOZO
- Mathis PIVERT donne procuration à Marie CORTES
- Nathanaël LEGENDRE donne procuration à Marie-Jo BELLOSTA

Le quorum étant atteint, P. GEOFFRON ouvre la séance par visioconférence à 17H05.

P. GEOFFRON indique que Nicolas PÉJOUT quittera ses fonctions de Directeur Général des Services, le 27 novembre prochain. Afin d'assurer une parfaite continuité, Florence GÉLIN, actuellement DGS adjointe, assumera cette fonction dès le 28 novembre. Il propose ensuite aux administrateurs une modification de l'ordre du jour, à la suite d'une demande de la Direction du Soutien à la Recherche, qui aurait dû être instruite par le Conseil scientifique, mais qui n'a pas pu l'être matériellement. Ne relevant pas d'objection de leur part, il indique que les deux points suivants seront donc ajoutés à l'ordre du jour :

- La publication de 3 ouvrages avec chacun des subventions à hauteur de 1 000 € HT, à titre d'information ;
- La publication d'un ouvrage avec une subvention à hauteur de 3 000 €, pour vote du Conseil d'administration.

I. Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 5 octobre 2020

P. GEOFFRON présente le projet de délibération, relatif au procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 5 octobre 2020.

Le Conseil approuve à 31 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 5 octobre 2020.

II. Intervention de Monsieur Alain FUCHS, Président de l'Université PSL

Avant de laisser la parole à A. FUCHS, Président de PSL, P. GEOFFRON tenait à le remercier pour son accueil et son accompagnement, notamment à quelques semaines du jury de l'IDEX. Dans un communiqué reçu la semaine dernière, l'Université a obtenu la confirmation de l'obtention du statut d'IDEX et des moyens qui sont dévolus. Cette nouvelle sera assortie de recommandations, mais pas d'observation de nature suspensive.

A. FUCHS remercie P. GEOFFRON pour son introduction et se réjouit d'être présent lors de ce Conseil d'administration. Grâce à un travail important, l'Université a notamment voté les statuts nouveaux de PSL, regroupant 11 établissements, dont 2 très particuliers : l'Institut Curie et le Collège de France. Les statuts devaient tenir compte des spécificités et des identités de chaque établissement, avec d'une part, des éléments d'intégration, comme par exemple, l'offre de formation commune, et d'autre part, la nécessaire subsidiarité, soit l'autonomie des établissements dans leur personnalité morale et juridique. Sur le principe de subsidiarité, il s'agit d'un engagement très important. L'ordonnance de décembre 2018 a permis, sous une forme expérimentale pendant deux ans, de construire des établissements intégrés au sein desquels les diverses composantes peuvent garder l'autonomie suffisante pour leur gestion propre du terrain. L'apport de Dauphine, dans la construction de PSL, a été absolument déterminant sur le plan scientifique, en matière d'organisation de la vie étudiante ou sur les questions de santé. En tant que grand établissement multidisciplinaire, elle a apporté ses spécificités, notamment en matière de formation et de recherche, avec la construction, par exemple, des Programmes Gradués. Sur le plan institutionnel, la parole de Dauphine a beaucoup pesé à travers la Présidente Isabelle HUAULT, et toutes les personnes, qui ont contribué à la construction progressive de PSL. Aujourd'hui, Dauphine est un établissement majeur, grâce au travail et à l'investissement de chacun. A l'échelle française, l'originalité du modèle PSL est donc réelle. Concernant les grandes Universités internationales, la marque des composantes est conservée et promue grâce à l'existence d'une marque globale générale. Il s'agit de construire tous ensemble ce que seront les grandes Universités de recherche françaises visibles à l'international. L'obtention de l'IDEX est une grande satisfaction puisqu'il s'agit d'une dotation. C'est la première fois en France, que des établissements universitaires disposent d'un tel capital. Cela représente un pas très important dans l'internationalisation et la mondialisation de l'enseignement supérieur. Même si une grande étape est franchie, ce n'est pas encore un achèvement. Il est nécessaire plus que jamais que les pouvoirs publics continuent de soutenir les IDEX et l'émergence de l'Université par l'intermédiaire du programme d'investissements d'avenir, et ce pendant encore 40 ans. L'autonomie laissée par les pouvoirs publics est toute relative et il a été nécessaire de travailler sur le périmètre de l'Université pour créer l'Université intégrée PSL. M. FUCHS remercie P. GEOFFRON pour la présentation convaincante de son administration provisoire auprès du jury, qui a permis d'écarter les questions relatives au changement de Présidence. Comme pour Paris-Saclay, le jury présentera des recommandations, notamment sur la personnalité morale et juridique. Le grand projet institutionnel, désormais porté, est celui de la sortie de l'établissement public expérimental (EPE) pour devenir un grand établissement, permettant l'adaptation des statuts aux projets scientifiques, aux projets de formation, de recherche et de valorisation, par le biais d'une ordonnance. Sur le plan de l'élan scientifique au sens large, plusieurs étapes ont été franchies : présence et visibilité internationale, classement de Shangai ; et d'autres restent à faire : devenir une grande université internationale attractive participant à la circulation des idées, en restant une université de service public, une université multidisciplinaire visible mondialement qui s'appuie sur la liberté académique. Cela passera par une réflexion et un travail sur les ressources de l'Université PSL.

III. Points d'actualités

1. Information sur la situation sanitaire

P. GEOFFRON indique que depuis le Conseil d'administration du 5 octobre, la situation sanitaire et les règles relatives au couvre-feu et au confinement ont évolué. De ce fait, des adaptations ont été prévues et sont par ailleurs en cours de stabilisation. Il souhaite néanmoins aborder deux points essentiels :

- l'organisation des contrôles continus et des examens : compte-tenu des contraintes sanitaires renforcées et des différentes interactions qui ont eu lieu (CHSCT, réunion informelle), il n'est pas possible, dans les disciplines techniques, de trouver systématiquement des substituts à des contrôles continus en présentiel. Par conséquent, la solution proposée est celle de la liberté pour l'étudiant d'opter pour le contrôle continu ou le contrôle terminal, sans pour autant exclure les solutions intermédiaires le cas échéant. Cela sera examiné avec beaucoup de bienveillance par la Commission des absences. Il est également envisagé une mobilisation de l'aide sociale pour les étudiants en situation de difficulté au regard du coût des transports en commun. Enfin, les jurys souverains devront s'adapter à la diversité des circonstances ;

- la scénarisation du second semestre : l'Université doit se préparer à accueillir plus d'étudiants, puisque la jauge au premier semestre était en-dessous des 50 % de préconisation de la tutelle. Il est nécessaire de trouver un dispositif, avant le 3 décembre prochain, qui permettra à tous les étudiants de revenir sur le campus ; le 3 décembre étant la date de l'élection du Président de l'Université.

L. LINDEGARD confirme l'inquiétude du distanciel de nombre d'étudiants, lesquels seront plus que ravis de revenir à l'Université, même pour une seule journée.

P. GEOFFRON souhaite que l'Université ait une démarche inclusive. Mais si la situation sanitaire l'exige, elle doit également envisager la possibilité d'une fermeture totale.

A. SZTULMAN indique que le peu de visibilité sur l'évolution des conditions sanitaires oblige l'Université à prendre des décisions dans un laps de temps assez réduit. Or, l'organisation des formations requiert du temps pour mettre en place des dispositifs adaptés au sein de chaque formation, notamment dans le cadre des relations avec les enseignants.

P. GEOFFRON ajoute que l'Université, en qualité de service public, a le devoir d'assurer une certaine continuité, même si les conditions ne sont pas optimales.

M. REJOUANI rappelle que, lors du confinement, 65% des étudiants sont retournés dans leur famille en dehors de l'Île-de-France, et regrette la décision de laisser le choix aux étudiants entre le contrôle continu et le contrôle terminal. Cela constitue selon elle une rupture d'égalité, fondée notamment sur les ressources des étudiants, les groupes sociaux et territoriaux. Elle propose de laisser le choix également aux enseignants, qui le souhaitent, de mettre en place des modalités alternatives.

S. MAGE confirme l'importance pour les étudiants, en distanciel depuis longtemps, de retrouver l'Université et la dynamique collective qui anime la communauté. Elle pense qu'il faut travailler sur le scénario « 50 % de présentiel », tout en prévenant la future mandature des contraintes. Les enseignements hybrides doivent permettre de libérer des salles pour les étudiants en fracture numériques, mais cela constitue une contrainte logistique forte, tout comme le calendrier des examens et les emplois du temps du second semestre. S'agissant du choix entre le contrôle continu et le contrôle terminal, cet arbitrage tient compte des discussions avec les élus étudiants et d'autres étudiants. Le souhait est de maintenir le contrôle continu, avec des évaluations intermédiaires, afin d'éviter d'avoir qu'une seule note. Concernant les propositions alternatives, les enseignants ont eu ce choix. Dans toutes les disciplines où cela a été possible, les modalités alternatives à l'examen en présentiel ont été les bienvenues. Les contenus pédagogiques à Dauphine relèvent pour beaucoup de la formalisation mathématique ; l'évaluation en temps limité et le devoir sur table sont donc le meilleur curseur sur le plan pédagogique. Il y a également un problème de ressources humaines, en matière d'oraux, qui parfois rassemblent 700 étudiants.

P. GEOFFRON pense qu'il s'agit du meilleur compromis possible. A défaut, le contrôle terminal universel serait la seule solution pour avoir une égalité de traitement.

A E. MELLA qui demande s'il est possible de considérer que, dans tous les cas, les examens terminaux se feront en présentiel, P. GEOFFRON rappelle les termes de la tutelle, selon lesquels la norme est le présentiel pour les contrôles continus et pour les examens. Néanmoins, il ne peut à ce jour apporter aucune garantie de leur maintien.

S'agissant des solutions de télésurveillance, il indique qu'elles ne sont pas envisagées pour le moment car elles sont considérées comme intrusives et très coûteuses.

C. ROCHON compte sur la décentralisation du dispositif général et des différentes dispositions, prises plus localement par les enseignants ou les responsables de formation. Il est convaincu que, lorsque les modalités s'y prêtent et lorsque les enseignants y sont favorables, organiser des examens ou des contrôles à distance peut être aussi une bonne solution et éviter de créer ainsi des ruptures d'égalité entre les étudiants.

P. GEOFFRON observe que la logistique pour organiser des examens en présentiel est très lourde et que le choix proposé aux étudiants est une réponse en équité.

A. SZTULMAN pense qu'organiser un oral peut être considéré comme une des conditions d'évaluation des étudiants, en cas d'un nouveau distanciel. Cela permet d'avoir des effectifs réduits et de s'assurer de l'identité de l'étudiant. Elle considère également que les examens en présentiel permettent d'avoir une égalité de traitement des étudiants, tout en s'assurant qu'il n'y ait pas de fraude. Même si la fraude est rare, elle existe, peu importe le format.

M-J. BELLOSTA indique qu'il est possible d'avoir des contrôles ne nécessitant pas d'examens en présentiel, mais pour des petits groupes ; ce qui n'est pas envisageable pour une promotion entière. La mise en œuvre des contrôles des connaissances peut se faire que si ce sont les enseignants-chercheurs et les enseignants qui l'ont choisie. Elle informe, qu'à la dernière réunion exceptionnelle du CHSCT ministériel, la DGEIP a plutôt évoqué un déconfinement qu'un confinement, ce qui lui semble très lointain.

A M. REJOUANI qui revient sur les modalités alternatives, S. MAGE répond qu'il n'y aura pas d'obligation à maintenir le contrôle continu en présentiel, si une modalité alternative, pertinente sur le plan pédagogique, s'y prête. Elle rappelle néanmoins que les enseignants ont peu de temps pour s'y préparer.

P. GEOFFRON complète ce point d'actualité par l'information relative à l'octroi de la prime COVID de 23 840 euros, destinée à l'ensemble des personnels de l'Université. La solution retenue est de circonscrire cette prime aux personnels de catégories B et C, et pour les personnels ayant été assujettis à des astreintes spécifiques : 72 attributaires de cette prime fixe, à hauteur de 330 euros chacun, ont été désignés. Pour rappel, ce dispositif a été longuement discuté et voté en Comité technique le 4 novembre dernier.

2. Information sur le processus électoral (renouvellement des conseils centraux et élection de la Présidence)

P. GEOFFRON rappelle le calendrier des élections à venir : une élection à distance pour le renouvellement des Conseils centraux, via le prestataire Alphavote, les 19 et 20 décembre 2020 et une réunion de l'Assemblée des trois conseils pour l'élection du Président de l'Université, le 3 décembre 2020. Il ajoute que l'Université est autorisée à procéder à ces élections à distance. Il remercie vivement le comité électoral pour son travail et sa réactivité, lequel a dû statuer en urgence sur différentes questions restées en suspens et sur des approximations pour lesquelles des solutions rapides ont été trouvées.

IV. Budget rectificatif 2020

N. BERLAND indique que le budget rectificatif a été présenté en commission financière la semaine précédente, dont les membres ont salué la clarté de présentation du Directeur financier. Il précise néanmoins deux éléments importants :

- les autorisations d'engagement présentent une diminution des recettes et une augmentation des dépenses,
- la diminution des coûts est liée notamment à l'absence de missions en 2020, mais également à des coûts supplémentaires liés essentiellement au nettoyage du site, à l'équipement du personnel en matériel informatique et au soutien des étudiants.

Le budget rectificatif est proche du budget initial, avec assez peu de modifications, malgré des écarts au niveau des crédits de paiement, liés aux problématiques de l'apprentissage.

R. ARIBI rappelle que, conformément au décret de gestion budgétaire et comptable publique du 7 novembre 2012, l'Université doit avoir recourt à un budget rectificatif pour toute modification du niveau de crédit d'une enveloppe votée par le Conseil d'administration, en l'occurrence lors de celui du mois de décembre 2019. C'est la raison pour laquelle, ce budget rectificatif est présenté aujourd'hui, dont la présentation est jointe au procès-verbal.

La modification des enveloppes a été nécessaire pour deux raisons : impact de la crise sanitaire sur le budget 2020 et évolution des besoins de l'Université dans le cadre de sa clôture d'exercice, notamment sur l'enveloppe d'investissements affectée à l'opération de travaux immobiliers. Il précise que les différents mouvements opérés modifient le solde budgétaire, mais ne remettent pas en cause la prévision de résultat net comptable, qui a été votée lors du budget initial.

P. GEOFFRON remercie vivement le Directeur financier pour cette présentation très claire.

Le Conseil approuve à 27 voix pour et 5 abstentions, le budget rectificatif 2020.

V. Pédagogie et formation

1. Domiciliation des associations généralistes et des associations de filière

S. MAGE indique qu'il a été décidé, avant la période estivale, de ne pas proposer de nouvelles domiciliations d'associations généralistes. Le CFVE donne néanmoins un avis positif au renouvellement des domiciliations de toutes les associations généralistes d'ores et déjà domiciliées. Il recommande le maintien en statut intermédiaire de trois associations créées l'année dernière. Par ailleurs, une domiciliation d'association généraliste, correspondant à un projet de cafétéria bio équitable, n'a jamais pu être finalisée par les étudiants. De ce fait, il n'y a pas eu de demande de cette association. S'agissant des associations de filière, il y a eu quelques nouvelles demandes et quelques dé-domiciliations, traduisant le souhait de certaines associations de ne pas poursuivre leur activité.

Le Conseil approuve à 30 voix pour et 2 voix contre, la domiciliation des associations généralistes et des associations de filière.

2. Propositions de subventions aux associations généralistes et aux associations de filière

S. MAGE précise qu'il était important d'avoir une position équilibrée quant aux projets présentés. C'est la raison pour laquelle, il a bien été précisé aux étudiants qu'un avis positif de la Commission du CFVE, du CFVE ou du CA ne valaient pas autorisation pour la réalisation d'un projet ou d'un événement, puisque cela est suspendu aux conditions sanitaires. Les associations doivent donc être très vigilantes sur les dépenses à engager, afin d'éviter de devoir faire face à des surcoûts. Elle ajoute que, cette année, l'Université a néanmoins traité des demandes exceptionnelles, liées au contexte. S'agissant des associations généralistes, leur financement repose principalement sur la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). L'Université a également décidé d'ajouter un budget complémentaire sur ses ressources, afin que des projets importants puissent être financés. Il existe trois demandes exceptionnelles : Go to Togo (construction d'une bibliothèque), Dauphine Discussion Débat (conférence avec Jean-Luc MELENCHON), et le BDE (organisation d'un week-end d'intégration avec les L1). Elle précise que, malgré les différentes alertes, le BDE a manqué de vigilance sur les termes du contrat, signé avec le tour opérateur en janvier 2020 et se retrouve aujourd'hui avec un impératif de paiement d'un montant de 23 000 €. S'agissant des associations de filière, il a fallu reporter un certain nombre de projets aux conditions ultérieures, notamment les voyages d'études hors du territoire français, les repas dans les restaurants, les rencontres avec les Alumni dans des bars... Il y a toutefois une demande exceptionnelle pour l'Association du Magistère Banque Finance Assurance, qui avait organisé un week-end d'intégration avec des fonds non-récupérables. Il s'agit d'une subvention hors projet, dont le caractère est dérogatoire. Elle souhaite souligner que les responsables pédagogiques de la formation ont tenu à aider les étudiants qui ont eu des dépenses non-récupérables.

A E. MELLA qui demande plus de précisions sur le cas du BDE, S. MAGE répond que le contrat a été signé sans motif d'annulation.

A C. ROCHON qui se demande si cette somme correspond à un acompte ou à la totalité de la prestation, S. MAGE répond que, de mémoire, cela correspond à un acompte. Elle ajoute que les personnels de la vie associative, qui assurent le suivi, ont demandé de nombreux justificatifs au BDE, notamment les relevés de compte bancaire, afin de vérifier le défaut de paiement. De cette expérience, un message a été adressé à toutes les associations, leur indiquant qu'il fallait absolument éviter cette malencontreuse situation, car en cas de surcoût, l'Université ne pourra pas les aider.

A. LOUVARIS propose que le dossier soit étudié par des collègues juristes, spécialistes de ce type de contrat.

Le Conseil approuve à l'unanimité, les propositions de subventions aux associations généralistes et aux associations de filière.

3. Projet de convention de partenariat 2020/2021 entre l'Université Paris Dauphine – PSL et la Fondation Sciences Mathématiques de Paris (FSMP) pour le Programme Gradué Mathématiques et Applications

J. FEJOZ indique que cette convention concerne les M2 Recherche du département MIDO. Cette année, six étudiants ont été admis avec une bourse de 12 000 €, attribuée sur des critères d'excellence.

La gestion de ces bourses comprend non seulement le versement des mensualités, mais également, pour les étudiants étrangers, l'aide à l'obtention d'un visa, la recherche d'un logement ou l'ouverture d'un compte en banque. A cet effet, le département MIDO était en attente de trois prises de poste.

Or, la gestion de ces bourses a été déléguée à la Fondation Sciences Mathématiques de Paris. La convention présentée formalise donc le versement du montant de ces bourses à la Fondation et le reversement par celle-ci aux étudiants concernés.

Le Conseil approuve à 30 voix pour et 2 abstentions le projet de convention de partenariat 2020/2021 entre l'Université Paris Dauphine – PSL et la Fondation Sciences Mathématiques de Paris (FSMP) pour le Programme Gradué Mathématiques et Applications.

VI. Présentation des résultats de l'enquête d'insertion professionnelle

S. MAGE soumet aux administrateurs une présentation des résultats de l'enquête d'insertion professionnelle, jointe au procès-verbal, et énumère les points importants :

- l'Université a fait le choix de s'inscrire dans le cadre de l'enquête réalisée par la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), afin d'avoir un outil de pilotage efficace et de comparaison, notamment avec les écoles de commerce, les écoles d'ingénieurs ou les autres établissements,
- le sujet a été instruit à la fois par la Direction de la Formation et de la Vie Etudiante et par la Direction d'Aide au Pilotage,
- à la suite d'un changement de méthodologie et d'environnement, l'université a fait appel à un nouveau prestataire, moins coûteux, mais qui n'a malheureusement pas donné toute satisfaction,
- dans le cadre de cette enquête, trois promotions ont été concernées : 2017, 2018, et 2019.

Elle ajoute que trois indicateurs ont été évalués de manière un peu différente : la durée de recherche d'emploi, le salaire moyen brut, désormais hors prime et en France, et la satisfaction de l'emploi occupé. Dans un souci de comparabilité et pour faire référence aux résultats de l'année dernière, les résultats présentés concernent principalement la promotion 2018. Cela permet de mettre en évidence les progressions par rapport aux diplômés de l'année précédente en matière d'insertion professionnelle.

V. RENAUDIN remercie S. MAGE pour cette présentation très intéressante. Elle demande s'il existe des mesures d'emploi dans les start-ups, car il lui semble que cela réduit les statistiques de salaires de sortie.

A. PICARD répond que certaines questions ont été effectivement axées sur la création d'entreprise, mais hors start-ups, car l'échantillon était trop faible à l'échelle de Dauphine pour présenter ces résultats.

J-E. BERNARD pense qu'une étude plus approfondie serait appréciée pour l'année prochaine, quitte à augmenter le budget pour choisir un nouveau prestataire. Il pense notamment aux résultats du DUAIP.

S. MAGE confirme que l'Université se donnera les moyens d'avoir des résultats beaucoup plus précis et significatifs.

P. GEOFFRON constate que l'Université est encore en amont de la réalité de l'impact de la crise sanitaire sur les finances, mais également sur l'insertion sur le marché du travail des étudiants. C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire d'avoir des outils encore plus performants, qui permettront d'évaluer la résilience de Dauphine, notamment grâce au réseau d'Alumni. Il remercie chaleureusement S. MAGE pour son implication et son expertise.

VII. Questions administratives et financières

1. Contrats et conventions

Les administrateurs ont reçu, pour information, le tableau des contrats et conventions, signés par l'Administrateur provisoire, depuis le dernier Conseil d'administration.

2. Admission de créances en non-valeur

Y. SALASC présente trois dossiers d'étudiants en formation continue pour un montant de 18 406,27 € et une liste de reliquats inférieurs à 30 €, pour un montant de 285,95 €, soit un total des créances en non-valeur à 18 692,22 €. Il indique, par ailleurs, qu'un double correctif a été apporté à ce qui a été voté au Conseil d'administration du 22 juin 2020 :

- à la suite d'une interversion de chiffres sur un dossier (3 570 €, au lieu de 3 750 €), le montant des créances à mettre en non-valeur est inférieur à celui qui a été voté : 52 315,72 €, au lieu de 52 495,72 €,
- il y a 11 dossiers, au lieu de 1, concernant le nombre de dossiers pour les montants inférieurs à 30 €.

Le Conseil approuve à 30 voix pour et 2 abstentions, l'admission de créance en non-valeur.

3. Exonération des droits de scolarité des doctorants 2020/2021

B. BOUCHARD-DENIZE explique, qu'à la suite de deux directoires au niveau de PSL, il a été décidé de proposer une exonération des droits d'inscription des doctorants qui ne pourraient pas, en plus de la période de confinement, soutenir avant le mois de décembre 2020. En conséquence, ceux qui pourront soutenir entre janvier et mars 2021, n'auront pas à se réinscrire en doctorat. Ils paieront leurs droits d'inscription, puis seront remboursés une fois que la soutenance aura lieu.

Le Conseil approuve à 29 voix pour et 3 abstentions, l'exonération des droits de scolarité des doctorants 2020/2021.

4. Contrat de donation avec la Fondation « Institut Europlace de Finance » (EIF)

P. GEOFFRON indique que l'Institut Europlace de Finance souhaite faire un don de 48 000 €, afin d'encourager au sein du CEREMADE, la recherche sur le thème des méthodes innovantes de couverture des risques agricoles, en particulier, les méthodes d'assurance indicelles utilisant des données satellitaires.

Le Conseil approuve à 30 voix pour et 2 abstentions, le contrat de donation avec la Fondation « Institut Europlace de Finance » (EIF).

5. Points supplémentaires ajoutés à l'ordre du jour

P. GEOFFRON souhaite aborder ici les deux points ajoutés à l'ordre du jour en début de séance. Il s'agit pour l'Université d'apporter son soutien financier, sur les crédits de l'IRISSO, pour la publication de 4 ouvrages. Le premier point est une information, concernant les ouvrages suivants :

- attribution de 1000 € HT aux Presses universitaires du Septentrion pour l'ouvrage « *Les reconfigurations du vote. Ancrages sociaux et loyautés électorales en 2017* », rédigé sous la direction d'E. AGRICOLIANSKY,
- attribution de 1 000 € HT aux Presses universitaires du Septentrion pour l'ouvrage « *Voter par temps de crise. Portraits d'électeurs ordinaires* », rédigé sous la direction d'E. AGRICOLIANSKY,
- attribution de 1 000 € HT aux Editions Le Croquant pour l'ouvrage « *Tous sauf Macron ! Salariat, migration et subjectivation politique des classes populaires dans la présidentielle 2017* », dirigé par Samuel PINAUD.

Le deuxième point requiert, quant à lui, un vote du Conseil d'administration, au vu de son montant, à savoir :

- attribution de 3 000 € HT aux Presses universitaires de Rennes pour l'ouvrage « *La campagne présidentielle de 2017 vue par les citoyens* » (titre provisoire), sous la direction de Claire SECAIL et Pierre LEFÉBURE.

Le Conseil approuve à 28 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, le projet de convention d'aide à édition, d'un montant de 3 000 euros HT accordés aux Presses universitaires de Rennes pour l'ouvrage intitulé « La campagne présidentielle de 2017 vue par les citoyens » (titre provisoire), sous la direction de Claire SÉCAIL et Pierre LEFÉBURE.

6. Attribution d'une bourse d'excellence M1 Research in Finance

F. PELTRAULT rappelle que le parcours M1 Research in Finance s'inscrit dans le développement des Programmes Gradués Finance. Il s'agit d'une année qui vise à préparer les étudiants à poursuivre en recherche. A cet effet, une bourse d'excellence a été créée, d'un montant de 15 000 €, pour une étudiante, choisie sur des critères académiques.

A. SZTULMAN s'interroge sur les critères de sélection des candidats et sur la politique qui se dessine au sein des Programmes Gradués sur ces bourses d'excellence.

F. PELTRAULT répond les candidats sont sélectionnés au vu de leur dossier de candidature, déposé pour l'entrée en M1 Finance.

S. MAGE ajoute que les dispositifs de bourses se sont multipliés dans le cadre des Programmes Gradués, car il y a une réelle volonté de proposer les différentes possibilités aux étudiants. Au CFVE, un recrutement spécifique a, par ailleurs, été prévu afin d'avoir un guichet unique pour les étudiants, lequel sera dédié à tous les dispositifs de bourses.

Le Conseil approuve à 27 voix pour et 5 abstentions, l'attribution d'une bourse d'excellence M1 Research in Finance.

7. Tarif du DU Research in Management du Programme Gradué Management, pour les étudiants non-inscrits dans un Master de Dauphine - PSL

F. PELTRAULT indique que le DU Research in Management est un diplôme d'université sur deux ans, qui définit la trajectoire de recherche des étudiants souhaitant poursuivre en management. Il est ouvert, gratuitement, aux étudiants inscrits dans des Masters de Dauphine, comme le Master Marketing et Stratégie, le Master Management et Organisation ou le Master Contrôle, Audit, Reporting Financier. Concernant les étudiants des autres universités, diplômés en Master, s'ils ont le potentiel pour poursuivre en recherche à Dauphine, il leur est recommandé de s'inscrire dans ce DU Research in Management. Le tarif proposé pour ces étudiants non-inscrits en Master à Dauphine correspond à celui d'un diplôme national.

Le Conseil approuve à 30 voix pour et 2 abstentions, le tarif du DU Research in Management du Programme Gradué Management, pour les étudiants non-inscrits dans un Master de Dauphine – PSL.

8. Demande d'annulation des régies de recettes et d'avance des voyages d'études 2020

F. PELTRAULT indique que pour permettre la préparation des voyages d'études, il est demandé aux étudiants de verser des sommes, liées à leur participation à ces voyages. De même, il est proposé aux accompagnateurs des régies d'avance pour financer leur frais sur place. Compte-tenu de l'annulation desdits voyages, les sommes doivent être restituées aux étudiants et les régies d'avance récupérées.

Le Conseil approuve à 30 voix pour et 2 abstentions, la demande d'annulation de régies de recettes et d'avance des voyages d'études 2020.

9. Forum recrutement

N. PEJOUT indique avoir informé les administrateurs le 22 juin dernier, des modalités et du tarif du Forum recrutement. Cependant, avec la situation COVID, ces modalités et le tarif ont depuis changé. Ce Forum sera organisé exclusivement en ligne, via la plateforme SEEKUBE, les 2, 3, 4 et 5 février 2021. Les stands physiques ont donc été remplacés par des stands virtuels, d'où le réajustement du tarif. Il est presque quatre fois inférieur au tarif standard pour les start-ups, les ONG et les administrations publiques. Cette adaptation permettra quand même aux étudiants de rencontrer un maximum d'employeurs.

En conclusion de la séance, P. GEOFFRON indique avoir été impressionné, durant cette période d'administration provisoire, par l'implication des membres du conseil dans le travail en commission, et la qualité d'instruction des questions instruite. Dans une période d'incertitudes multiples, notamment au plan sanitaire, cette implication collective a été précieuse pour éviter certains écueils – qui n'ont pas pu l'être par d'autres établissements – notamment celui de contenir le virus à l'intérieur de Dauphine, même si tout n'est pas joué pour ce semestre et a fortiori pour cette année.

Il souhaite particulièrement réitérer ses remerciements à :

- N. PEJOUT, dont les deux années de collaboration au sein de Dauphine ont été plus que fructueuses,
- V. LOZINA, qui l'a accompagné pour préparer ces trois Conseils d'administration,
- F. GELIN, avec laquelle il travaille déjà très étroitement depuis quelques semaines,
- J. AMZALAG, qui a su le guider à gérer des dossiers assez sensibles.

Il profite également de cette occasion pour saluer les personnalités qualifiées, qui se sont engagées avec exigence et constance tout au long de leur mandat. Il regrette qu'il ait manqué un moment de réjouissance finale, comme il est d'usage. Il ne doute pas que la prochaine équipe aura le souci de rassembler, au sortir de la crise, toutes celles et ceux qui auront eu cette implication et qui seront à jamais marqués par ces mois. Il tient également à adresser un message spécifique aux étudiants, pour les assurer de l'entière mobilisation du personnel de l'Université pour assurer au mieux la continuité de missions de l'établissement.

P. GEOFFRON propose d'ouvrir les micros pour s'applaudir collectivement. (*Applaudissements*)

J. BLOOM souhaite remercier chaleureusement P. GEOFFRON pour son objectivité, son professionnalisme et sa bonne foi, lors de ces derniers mois, car gérer une administration provisoire n'était pas une tâche aisée.

P. GEOFFRON répond être très sensible à ces remerciements. Avant de clore cette réunion à 20H35, il remercie chaleureusement toute l'équipe de sa patience et de son engagement dans ce contexte très particulier et rappelle que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 14 décembre 2020, à 17 heures, par visioconférence.

Patrice GEOFFRON